

Province de Québec Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts **MRC Maskinongé**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par la soussignée, Maryse Allard, Greffière-Trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le conseil municipal de cette municipalité a adopté lors de sa séance extraordinaire du conseil tenue le 25ième jour du mois de mars, deux mille vingt-quatre (2024-03-25), les règlements suivants :

- Règlement numéro 470-2024: « Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts »;
- > Règlement numéro 471-2024: « Règlement décrétant une dépense de 2 236 904 \$ et un emprunt de 2 236 904 \$ pour les travaux de remplacement de conduite d'aqueduc et d'égout d'un tronçon de la rue Notre-Dame ».

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements ou en obtenir une copie à nos bureaux au 101 rue Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts durant les heures normales de bureau ou vous référer au site Internet de la municipalité, soit : www.saint-alexisdes-monts.ca.

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts. Ce 26^{ième} jour du mois de mars 2024 (2024-03-26)

Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à SAINT-ALEXIS-DES-MONTS certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 26^{ième} jour du mois de mars 2024 (2024-03-26).

Signé:

Greffière-trésorière

Téléphone: 819-265-2046 Télécopieur : 819-265-2481 info@saint-alexis-des-monts.ca